

Eclairage public communal potentiellement superflu

Ce diagramme a été généré de manière automatique à partir de l'outil Geodatabase Diagrammer pour ArcGIS 10.x.

Géodatabase: EP2021.gdb

Date de création : lundi 12 juillet 2021

Id Metawal:

Structure résumée de éclairage public communal potentiellement superflu [EP Pollec2021]

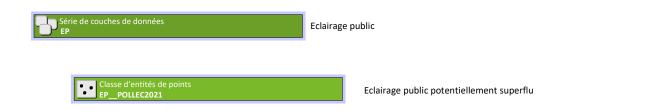
Les points lumineux de l'éclairage public communal identifiés en 2020 comme potentiellement superflus pourraient faire l'objet d'une suppression en tenant compte des spécificités locales.

Cette donnée accompagne l'<u>appel POLLEC 2021</u>, destiné à soutenir les villes et communes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Energie durable et le Climat (PAEDC).

La donnée est gérée par le SPW-ARNE – DEMNA. Elle a été élaborée sur base des données communiquées par les gestionnaires du réseau de distribution (GRD : ORES, RESA, AIESH, AIEG, REW) en 2020. Elle couvre tout le territoire wallon.

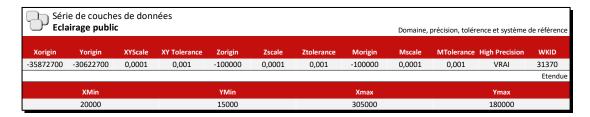
La légende distingue trois priorités d'action, en fonction de l'impact environnemental modélisé pour chaque point lumineux.

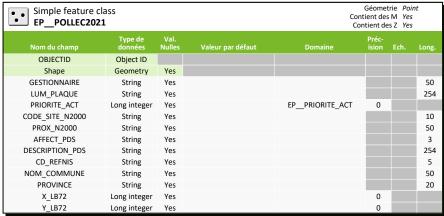
- En priorité 1, les éclairages publics situés dans le réseau Natura 2000 ou à moins de 50 mètres de celui-ci, et à plus de 50 mètres de tout bâtiment.
- En priorité 2, les éclairages publics situés en zone non urbanisable au plan de secteur et à plus de 50 mètres de tout bâtiment.
- En priorité 3, les éclairages publics situés en zone urbanisable au plan de secteur et à plus de 50 mètres de tout bâtiment.



Structure détaillée de la série de couches de données

Eclairage public





Eclairage public communal potentiellement superflu

Gestionnaire de réseau de distribution concerné par le point lumineux Numérotation du point lumineux, lorsqu'elle est disponible Priorité d'action Site Natura 2000 dans lequel se trouve le point lumineux, ou à proximité d'duquel il se trouve (< 50 m) Position du point lumineux par rapport au site Natura 2000 Code de l'affectation au plan de secteur liée géographiquement au point lumineux Description de l'affectation au plan de secteur liée géographiquement au point lumineux Code INS de la commune considérée Nom de la province concernée Nom de la province concernée Coordonnée géographique X en Lambert 72 Coordonnée géographique Y en Lambert 72

